



Nombre d'employés et type de contrat

Par **publiland**, le **10/01/2013** à **21:09**

Bonjour à tous,

je ne connais pas ce forum et j'espère l'utiliser correctement. Je viens ici pour vous exposer un problème concernant ma société SARL. Peut être certains d'entre vous sauront répondre à mon interrogation...

Alors pour commencer, je me présente rapidement. Je suis un homme ayant la cinquantaine, et j'ai créé ma boîte en Gironde depuis quelques années déjà.

C'est une société de distribution d'imprimés publicitaire en boîte aux lettres.

J'ai défini un secteur géographique depuis le début de mon activité et j'ai réparti le travail en 4 zones de distributions pour moi et mes 3 autres employés à temps plein.

Ce système fonctionne très bien la plupart du temps. Mais lorsqu'un de mes employés rencontre un empêchement, maladie, etc.. je suis vite dans l'embarras afin de couvrir son secteur.

De plus les distributions de mes clients ne sont jamais régulières et dépendent souvent des promotions actuelles, de leurs dates de lancement, leurs quantités varient également, ce qui me complique grandement la tâche pour rémunérer ensuite mes salariés.

Ma question est donc la suivante :

Pour simplifier la gestion de mon activité et le salaire de mes employés, je me demandais si au lieu d'avoir 4 personnes à temps plein, j'aurais pu basculer sur un autre schéma :

Diviser mon secteur de diffusion en 15 ou 20 parties plus petites, et confier la distribution de ces petites zones à des étudiants cherchant juste un petit boulot à côté de leur études.

De cette façon, je pourrai chaque semaine leur proposer un ou plusieurs secteurs selon leurs disponibilités en leur donnant le nombre de journaux appropriés.

Ils signeraient ainsi des CDD pour chaque mission que je leur proposerais, un peu le même principe que l'événementiel (jour de début et de fin du contrat, zone à couvrir, quantité à distribuer, et rémunération calculée).

Alors pensez-vous que ce dispositif soit possible à mettre en place ? Légalement, est-ce autorisé ?

Et surtout, est-ce que cela modifierait les charges et les taxes que je paie chaque année pour les salariés de mon entreprise ?

Je remercie par avance toute personne qui essaiera de m'aider. Et je reste bien sûr à votre disposition s'il vous faut des renseignements complémentaires.

Cordialement,

Julien L.

Par **chacharlotte**, le **24/01/2013 à 18:30**

Bonjour,

Tout d'abord, vous allez rencontrer des problèmes là :

"Ils signeraient ainsi des CDD pour chaque mission que je leur proposerais, un peu le même principe que l'événementiel (jour de début et de fin du contrat, zone à couvrir, quantité à distribuer, et rémunération calculée). "

Il faut savoir que pour 2 CDD cumulés, il faut respecter la règle du tiers temps à savoir:

Total de la durée des 2 CDD consécutifs / 3 = Durée à respecter avant d'établir un autre CDD.

Donc après, tout dépend du temps des CDD. De plus, ce système vous augmenterait le temps de création et de gestion des plannings.

Et une autre question se pose, comment reconduire les contrats CDI actuels?

Sinon, avez-vous pensé à prendre des intérimaires? Vous pourriez réduire le nombre de CDI et combler par des intérim.

Cordialement